



Administration et gestion du secteur agricole

Le Bénin a conçu et met en œuvre les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), élaborées pour la période 2006–2011. Les OSD s'inscrivent parfaitement dans les initiatives de développement auxquelles le Bénin a adhéré aux plans mondial et régional. C'est pour donner corps aux orientations stratégiques et priorités du gouvernement que le Bénin s'est doté en 2008 d'un Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) de 2008 à 2015. L'objectif global du PSRSA est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la réduction de la pauvreté. De manière spécifique, il s'agit de (i) améliorer la productivité et la compétitivité agricole, (ii) garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, (iii) garantir une gestion durable des terres, des zones d'élevage et de pêcheries. La mise en œuvre du PSRSA se fera à travers quatre grands programmes opérationnels qui sous-tendent le budget programme et le Cadre de Dépenses à Moyens Terme (CDMT) du secteur agricole. Il s'agit des programmes suivants:

1. Développement de l'agriculture
2. Développement de l'élevage
3. Développement de la pêche et de l'aquaculture
4. **Administration et gestion du secteur agricole**

Objectifs et Résultats Attendus

Ce programme vise à contribuer à assurer le maintien et l'accroissement de l'emploi agricole par la mise en place d'un encadrement performant et adapté aux préoccupations des producteurs et à contribuer à l'augmentation du revenu des ménages agricoles.

De façon spécifique, il s'agira d'améliorer l'environnement institutionnel, financier, juridique et politique de façon à créer les conditions requises pour rendre l'agriculture attrayante et compétitive.

SOUS-PROGRAMMES

I. AMELIORATION DE LA GESTION DU SECTEUR AGRICOLE

Résultats attendus : (i) les capacités institutionnelles de l'administration sont renforcées (structures pérennes de coordination et d'orientation, études, ateliers/séminaires, concertations, poursuites des réformes, etc.), (ii) les systèmes d'analyse prospective, de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi évaluation du MAEP sont fonctionnels.

2. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DU SECTEUR AGRICOLE

Résultats attendus : (i) les capacités du personnel sont renforcées en savoir et savoir-faire, (ii) le cadre et les conditions de travail du personnel sont améliorées, (iii) les structures du MAEP sont dotées en ressources humaines nécessaires à leur bon fonctionnement.

Activités (sous-programmes 1 et 2) :

- (i) Mettre en place et assurer le fonctionnement des outils et systèmes de gestion
- (ii) Réaliser les études de faisabilité des projets de développement
- (iii) Elaborer et mettre en œuvre un système de suivi-évaluation du secteur axé sur les résultats
- (iv) Renforcer le dispositif d'encadrement et d'appui conseil des producteurs et transformateurs sur les itinéraires technico-économiques et sur les technologies améliorées appropriées
- (iv) Elaborer les documents périodiques de suivi-évaluation du secteur
- (vi) Renforcer le suivi-évaluation des interventions et des performances du Ministère chargé l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

- (vii) Poursuivre la mise en œuvre des réformes institutionnelles
- (viii) Organiser les sessions de formation et de recyclage
- (ix) Construire et équiper les laboratoires
- (x) Renforcer la mise en œuvre correcte des fonctions régaliennes de réglementation, de contrôle et de régulation du Ministère chargé l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
- (xi) Renforcer la mise en place des infrastructures et équipements de travail
- (xii) Doter les CeRPA et autres structures en moyens de travail adéquat
- (xiii) Recruter des conseillers et autres agents de gestion.

3. PROMOTION DE LA RECHERCHE AGRICOLE

Résultats attendus : (i) les capacités du personnel de recherche agricole sont renforcées en savoir faire, (ii) le cadre et les conditions de travail du personnel sont améliorées, (iii) des référence technico-économiques performantes et adaptées aux zones agro-écologiques du Bénin sont mises au points et diffusées.

Activités (sous-programme 3)

- (i) Mettre en place et assurer le fonctionnement des outils et système planification et de gestion de la recherche agricole
- (ii) Assurer le fonctionnement correct des centres de recherche
- (iii) Elaborer et mettre en œuvre un système de suivi évaluation des performances de la recherche agricole axé sur les résultats
- (iv) Renforcer les relations recherche agricole-vulgarisation/ conseil agricole-producteurs/transformateurs
- (v) Mettre en place les protocoles de recherche
- (vi) Animer des ateliers mensuels de revue des technologies
- (vii) Construire et équiper les centres de recherche
- (viii) Assurer une formation conséquente au personnel de recherche.

Coût total : le coût total du programme Administration et Gestion du Secteur Agricole est de 142 milliards de FCFA répartis comme suit :

Tableau 1 – Coûts du programme 4 :Administration et gestion du secteur agricole (milliards de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	Coûts 2009–2012 (milliards de FCFA)	Coûts 2013–2015 (milliards de FCFA)
1. Amélioration de la gestion du secteur	40	27
2. Renforcement des capacités des acteurs	45	30
TOTAL PROGRAMME	85	57

Coût du PSRSA et schéma de financement

La réalisation des objectifs du PSRSA doit être menée de manière participative compte tenu de l'importance des besoins de financement qu'a révélé l'évaluation des coûts. Ainsi, la

stratégie de répartition des coûts distingue quatre catégories d'acteurs, l'Etat, les Organisations des Producteurs Agricoles, le secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le schéma de financement préconisé est le suivant :

Tableau 2 : Répartition des coûts entre les acteurs du secteur (millions de FCFA)

	2009	2012	2015	Total 2009-2015	Moyenne annuelle
Coût total	119 846	253 794	421 360	1 808 947	258 421
Contribution de l'Etat	29 961	63 448	105 340	452 237	64 605
Contribution des Partenaires	41 946	88 828	147 476	633 131	90 447
Contribution du secteur privé	35 954	76 138	126 408	542 684	77 526
Contribution des ménages	11 985	25 379	42 136	180 895	25 842
Part de chaque acteur					
Part de l'Etat	25%	25%	25%		25%
Part des Partenaires	35%	35%	35%		35%
Part du secteur privé	30%	30%	30%		30%
Part des ménages	10%	10%	10%		10%

Source : D'après les travaux du costing du PSRSA, juin 2009.